

Arrêté ministériel n° 2018-1014 du 30 octobre 2018 fixant le salaire mensuel de base pour le calcul des pensions de retraite des salariés et le montant de la retraite entière annuelle des salariés pour l'exercice 2018-2019

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	30 octobre 2018
Publication	Journal de Monaco du 9 novembre 2018 ^[1 p.2]
Thématique	Protection sociale

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2018/10-30-2018-1014@2019.11.16>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 9 novembre 2018

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2018/Journal-8407>